

Conseil d'administration – Année scolaire 2025-2026

Procès-verbal de la séance du 18.11.2025

NOM - PRENOM	QUALITE	Présents	Excusés	Absents
Equipe de direction				
MME SPIRI Corinne	Proviseure	X		
Mme WAGNER Magalie	Proviseure adjointe	X		
Mme FIMBEL Catherine	Secrétaire générale	X		
Mme BIENAIME Raphaëla	CPE	X		
Mme VUARCHET Béatrice	DDF	X		
Représentants des collectivités				
Mme UHLRICH-MALLET Odile	Conseillère Région Grand Est		X	
Mme LEHRY Christelle	Conseillère Régionale		X	
Mme HUTSCHKA Catherine	Représentante de la CAC			X
Mme SCHWOB Frédérique	Représentante de la ville de Colmar		X	
Personnalités qualifiées				
M. LAMBERT Philippe	Président du comité départemental de cyclisme			X
Représentants des personnels enseignants et d'éducation				
M. WEBER Marc	Enseignant	X		
Mme KIENLEN Marie-France	Enseignante	X		
M. SIGRIST Arnaud	Enseignant	X		
Mme SPENLE Catherine	Enseignante	X		
Mme KIMMICH Tania	Enseignante	X		
Mme THILLOY Sabine	Enseignante	X		
M. QUIETI Frédéric	Enseignant	X		
Représentants des personnels ATOSS				
M. CALLULLIER Thierry	ATTEE	X		
Mme METTLER Christine	ATTEE	X		
Mme STADELMEIER Valérie	ATTEE	X		
Représentants des parents d'élèves				
M. STUDER Hugues	Liste indépendante	X		
Mme HARMI Marie	Liste indépendante	X		
Mme ULRICH Claire	Liste indépendante		Suppléée par Mme BEGUE	
Mme RUE Delphine	Liste indépendante	X		
Mme JENDOUBI Chadia	Liste indépendante	X		
Représentants des élèves				
M. FARHI Yacine (1 ^{ère} 06)	Elève	X		
Mme OUTAMGHART Hafsaâ (2 ^{nde} 06)	Elève		X	
Mme CRAVEC Coline (2 ^{nde} 09)	Elève	X		
M. MORADIDARVISH Amirali (DCG1)	Etudiant	X		
Personnes invitées				
M. PETITGENAY Vincent	Agent comptable			X

Sur invitation individuelle électronique en date du 10 Novembre 2025 le conseil d'administration s'est tenu en présentiel sous la présidence de Mme Corinne SPIRI, proviseure. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17H52.

Madame Spiri souhaite la bienvenue à tous les participants et ouvre le Conseil d'Administration.

Sont à l'ordre du jour :

I – Fonctionnement

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Installation du Conseil d'Administration et des conseils et commissions, point sur le résultat des élections
- 3- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 02 Octobre 2025
- 4- Approbation du règlement intérieur du Conseil d'Administration

II – Affaires administratives et financières

- 1- Actes de la Commission Permanente du 02 Octobre 2025, pour information
- 2- Délégation du Conseil d'Administration au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle
- 3- Délégation du Conseil d'Administration à la Commission Permanente
- 4- Action d'intenter ou de défendre en justice
- 5- Budget primitif 2026
- 6- Budgets de voyages : Büsum, Kassel, Weimar, Niederbronn, Taïwan
- 7- Paiement des factures 2025 sur l'exercice 2026
- 8- Programme annuel des voyages – année 2026
- 9- Echéancier et montant des prélèvements bancaires automatiques (trimestres 2 et 3) – année 2025/2026
- 10- Affectation de subventions
- 11- Contrats et conventions : Colmarienne des eaux, Cité éducative, Greta, Stihlé, VEMS, Vivale
- 12- DBM pour vote

III – Affaires pédagogiques

- 1- Mise à jour du projet d'évaluation au cycle terminal
- 2- Présentation de la démarche PPO
- 3- Informations du chef d'établissement

I. Fonctionnement

1- Désignation du secrétaire de séance

Le secrétariat sera effectué par Mme Wagner, proviseure adjointe.

Vote à mains levées / bulletins secrets : Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 22 Abstention : Contre :

2- Installation du Conseil d'Administration et des conseils et commissions, point sur le résultat des élections

Installation du conseil d'administration, du conseil de vie lycéenne, de la commission permanente, du conseil de discipline, de la commission d'hygiène et de sécurité, de la commission éducative, du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, et de la commission d'appel d'offre.

Mme Spiri explique que la commission permanente reçoit délégation sur un certain nombre de compétences et peut être réunie plus simplement et plus rapidement. Elle déleste le C.A. de certaines délibérations liées notamment au fonctionnement courant de l'établissement.

La C.H.S. doit exister dans le type d'établissement où nous sommes, d'après les textes, et elle se réunit pour faire le bilan des exercices de sécurité ou en cas de problème de sécurité.

La commission éducative se réunit par rapport à un élève qui rencontre des difficultés de comportement et/ou pédagogiques afin de trouver une réponse qui n'est pas de l'ordre de la sanction (ex : engagement).

Le C.E.S.C.E. doit présenter de façon globale tout ce qui est fait dans l'établissement au niveau de la santé, du développement durable, de la laïcité, du harcèlement, etc. et peut inviter des partenaires le cas échéant.

La commission d'appel d'offre se réunit quand nous devons faire un appel d'offre, quand un contrat dépasse une certaine forme définie par les textes.

Mme Mettler demande si ces commissions se réunissent en dehors du temps de travail. Mme Spiri répond que la commission permanente se réunit généralement avant le C.A., le conseil de discipline : c'est variable, en fonction de la présence des élèves et des parents, le CVL : dans la journée. On essaie de limiter les réunions en soirée.

Vote à mains levées / bulletins secrets : Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 22 Abstention : Contre :

Les trois suppléantes présentes quittent la séance à 18h05.

3- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 02 Octobre 2025

Vote à mains levées / bulletins secrets : Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 22 Abstention : Contre :

4- Approbation du règlement intérieur du Conseil d'Administration

Mme Spiri communique les chiffres relatifs à la participation des élections pour chaque collège.

M. Studer rejoint la séance à 18h06.

M. Sigrist souhaite deux corrections : à l'article 11 (suppression « du collège ») et à l'article 13 (suppression de la mention « syndicale »). Les corrections sont actées.

Mme Harmi pose la question : est-ce que cette mention signifie qu'un parent ne peut pas assister à la réunion avec un signe manifestant ostensiblement sa religion ? Mme Spiri répond que non.

Vote à mains levées / bulletins secrets : Validé Refusé Nouvelle instruction

Pour : 23 Abstention : Contre :

II. Affaires administratives et financières

Mme Fimbel annonce l'ajout de deux points (sur le point 6 « budget du voyage au ski » et point 11 « convention de stage en seconde »).

1- Actes de la Commission Permanente du 02 Octobre 2025, pour information

Mme Fimbel présente les actes validés en commission permanente.

2- Délégation du Conseil d'Administration au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions des articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019 d'autre part.

Vote à mains levées / bulletins secrets : Validé Refusé Nouvelle instruction

Pour : 23 Abstention : Contre :

3- Délégation du Conseil d'Administration à la Commission Permanente

Le CA valide la délégation à la commission permanente des compétences suivantes :

- passation de conventions, de contrats et de marchés
- acceptation de dons et de legs
- acquisition et aliénation de biens

M. Sigrist demande si ce n'est toujours pas possible pour les voyages. Mme Fimbel répond que ce n'est pas recommandé.

M. Moradidarvirsh demande s'il n'est pas possible d'organiser une sorte de forum des anciens (anciens élèves devenus professionnels) pour aider les élèves qui ont du mal à trouver un stage en post bac. Mme Vuarchet répond que les enseignants proposent déjà leur réseau. Mme Spiri parle de la plateforme « 1jeune1stage » pour les stages de seconde. Mme Vuarchet conseille aux étudiants de faire appel aux enseignants.

Vote à mains levées / bulletins secrets : X Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 23 Abstention : Contre :

4- Action d'intenter ou de défendre en justice

Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à ester en justice aussi bien en demande qu'en défense en qualité d'organe exécutif de l'établissement.

X Vote à mains levées / bulletins secrets : X Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 23 Abstention : Contre :

5- Budget primitif 2026

Le budget est présenté par Madame Fimbel.

M. Sigrist : il y a 12 élèves en moins, donc 1%, la dotation région diminue de 8%.

Mme Fimbel : on a toujours des dotations complémentaires.

M. Sigrist : sur la partie AP, hors voyages, on a tout de même une baisse d'environ 30 000 euros, qui dépasse la location des équipements sportifs.

Mme Fimbel : la note du rectorat nous dit qu'on ne doit ouvrir que les reliquats pour les subventions de l'état. Il y a une diminution des subventions, de la taxe d'apprentissage en 2025. Plusieurs lignes font que cette différence est grande.

M. Sigrist : la ligne qui m'interpelle est la modernisation des équipements pédagogiques qui passe de 5000 à 0.

M. Fimbel : parce que c'est une subvention de la région et pour l'instant on ne peut ouvrir que des reliquats, c'est le respect du principe budgétaire de sincérité.

M. Sigrist : que va-t-on faire pour essayer de compenser la baisse des crédits théâtre ?

Mme Fimbel : Pour l'instant on a mis zéro, mais on a eu une subvention de 1400 que l'on va ajouter.

M. Sigrist : 13 % en moins pour photocopieurs et copies, comment le prendre ?

Mme Fimbel : On ne va pas vous bloquer les quotas.

M. Sigrist : Pour le téléphone, on a changé quelque chose ?

Mme Fimbel : Oui, on a changé la société pour le site internet, qui est beaucoup moins chère (optesite au lieu de Linkeo).

M. Sigrist : donc, on a des moins partout, pour résumer, et on espère que des dotations vont venir...

Mme Fimbel explique qu'elle n'est pas inquiète, car nous avons tous les ans des appels à projets et dotations complémentaires notamment en matériel.

Pour le Pass culture, en revanche, on ne sait pas quel sera le montant.

M. Moradidarvirsh : Dans la partie SRH, le budget accordé à l'achat de denrées a diminué d'environ 21 000 euros, or d'après les discussions avec des apprenants les quantités ne sont pas suffisantes à la demi-pension.

Mme Fimbel : je vais répondre en 2 étapes sur cette classe qui m'envoie des photos de plateaux. Nous respectons les grammages et l'équilibre alimentaire. Les plateaux sont parfaitement achalandés. J'invite les étudiants à venir me voir directement et en discuter. On peut faire une réunion, je n'ai aucun problème à discuter avec vous mais je ne peux pas accepter qu'on m'envoie des photos de plateaux qui sont parfaitement achalandés par le biais de parents et que les élèves ne viennent pas me voir directement.

M. Callulier : nous avons un quota à respecter, il y a un grammage défini qui n'est pas forcément prévu pour certains lycéens qui apprécient le plat proposé et voudraient consommer plusieurs portions, mais on ne peut pas mettre 500 g de pâtes et, en plus, à côté, jeter un kilo de haricots verts. Si je respecte à fond Egalim, un jour sur deux, il n'y aurait que des légumes et pas de féculents. Or, nous proposons toujours un légume et un féculent.

Mme Fimbel : on doit vous servir un certain grammage.

M. Moradidarvirsh : Les élèves ne sont pas au courant de ces grammages-là, je pense que c'est pour cela qu'ils se posent cette question.

M. Callulier : un affichage a été fait pour limiter le gaspillage, par les éco-délégués. Mais ce n'est pas parce qu'il est écrit qu'on peut demander un peu plus qu'on peut vous resservir 4 fois.

Mme Fimbel : et on ne peut pas servir uniquement des pâtes et des frites alors qu'il y a encore des légumes.

M. Callulier rappelle qu'il y a un « salade bar » à volonté.

Mme Fimbel : aujourd'hui, à 13h, il restait encore 6 sortes de salades. On pourrait aussi ne servir qu'une seule entrée par jour. Il faut tout de même souligner que la prestation au lycée est exceptionnelle. Parfois, aussi, pour le réapprovisionnement en pain, on ne le voit pas forcément, il ne faut pas hésiter à demander. Même chose pour la soupe : s'il y en a encore, on en remet.

M. Callulier : il se peut, en hiver, qu'il n'y ait plus de soupe pour les élèves qui passent en dernier. C'est quelque chose qu'on fait en plus, pour faire plaisir aux élèves.

Mme Fimbel : dans beaucoup d'établissements, le nombre de tranches de pain est limité. Ce n'est pas le cas ici.

Mme Spiri remercie Mme Fimbel et M. Gilbart pour le travail de qualité effectué dans le cadre de la préparation du budget.

X Vote à mains levées / bulletins secrets : Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 23 Abstention : Contre :

6- Budget de voyages : Büsüm, Kassel, Weimar, Niederbronn, Taïwan (et La Plagne : budget modifié)

- Büsüm : du 18 au 23 Mai 2026 (Accueil du 09 au 14 Mars 2026)

Principe du voyage facultatif.

Participation des familles : 180 € Budget total : 6440 €

Autorisation de signer les contrats et les conventions.

X Vote à mains levées / bulletins secrets : X Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 23 Abstention : Contre :

- Kassel : du 23 au 27 Mars 2026 (Accueil du 18 au 22 Mai 2026)

Principe du voyage facultatif.

Participation des familles : 150 € Budget total : 5460 €

Autorisation de signer les contrats et les conventions.

X Vote à mains levées / bulletins secrets : X Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 23 Abstention : Contre :

- Weimar : du 09 au 13 Février 2026

Principe du voyage facultatif.

Participation des familles : 499 € Budget total : 19 461 €

Autorisation de signer les contrats et les conventions.

Mme Harmi : Moi, 500 euros, cela me semble énorme et je trouve que cela fait un tri, car 500 euros c'est beaucoup pour les familles et je ne comprends pas que cela puisse être proposé.

Mme Spiri explique qu'il s'agit d'un voyage, donc sans réciprocité, il faut donc payer l'hébergement.

Mme Fimbel précise aussi qu'il n'y a pas de subventions car il s'agit d'un voyage facultatif et non d'un échange.

X Vote à mains levées / bulletins secrets : X Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 22 Abstention : 1 Contre :

- Niederbronn : du 02 au 06 Mars 2026

Principe du voyage facultatif.

Participation des familles : 250 € Budget total : 8780 €

Autorisation de signer les contrats et les conventions.

X Vote à mains levées / bulletins secrets : X Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 23 Abstention : Contre :

- Taïwan : Accueil du 08 au 13 Décembre 2025

Pour l'accueil des Taïwanais, accord pour le logement de l'enseignante (traductrice) pour 5 nuits en colocation dans un des logements de fonction, celui occupé en location par une assistante de langue.

Mme Spiri précise qu'il s'agit de la professeure de chinois qui doit être au plus proche des Taïwanais pendant leur séjour, car ils ne parlent que chinois et très peu anglais.

X Vote à mains levées / bulletins secrets : X Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 23 Abstention : Contre :

Pour l'achat de cadeaux aux Taïwanais, car nos élèves ont été exceptionnellement bien reçus quand ils étaient à Taïwan. Il est proposé un montant maximum de 15 euros par personne.

Mme Spiri précise qu'il s'agit de produits locaux, car nos élèves ont reçu des produits locaux à Taïwan. Ils auront une pochette avec des petits fours et souvenirs typiques.

Vote à mains levées / bulletins secrets : Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 23 Abstention : Contre :

- La Plagne (budget modifié) : du 15 au 19 Décembre 2025

Principe du voyage facultatif.

Participation des familles : 493 € Budget total : 15 157, 20 €

Autorisation de signer les contrats et les conventions.

Mme Fimbel explique qu'il y a eu un budget modifié, car au début 29 élèves étaient pressentis et actuellement 26, donc le montant de participation des familles ne changera pas, mais l'association sportive du lycée compensera à hauteur de 365 euros.

Vote à mains levées / bulletins secrets : Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 23 Abstention : Contre :

7- Paiement des factures 2025 sur l'exercice 2026

Le CA valide le paiement de certaines factures 2025 sur l'exercice 2026 notamment pour les factures qui parviendront après la clôture de l'exercice 2025. La date limite des opérations est fixée la seconde quinzaine de janvier 2026. Si une facture arrive au-delà de cette date elle sera comptabilisée sur l'exercice 2026.

Vote à mains levées / bulletins secrets : Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 23 Abstention : Contre :

8- Programme annuel des voyages – année 2026

Le CA autorise le chef d'établissement à signer les conventions et les contrats afférents à l'ensemble de ces voyages facultatifs.

Vote à mains levées / bulletins secrets : Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 22 Abstention : 1 Contre :

9- Echéancier et montant des prélèvements bancaires automatiques des trimestres 2 et 3 – année scolaire 2025/2026

Échéancier et montant des prélèvements bancaires automatiques des trimestres 2 et 3 de l'année scolaire 2025/2026.

Le CA autorise le service de gestion à prélever, lors du dernier prélèvement de chaque trimestre, le montant des créances antérieures.

Vote à mains levées / bulletins secrets : Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 23 Abstention : Contre :

10- Affectations de subventions

- 1400€ du rectorat de Strasbourg au titre de l'action culturelle pour l'enseignement optionnel Théâtre-expression dramatique

X Vote à mains levées / bulletins secrets : Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 23 Abstention : Contre :

- 1157€ du rectorat de Strasbourg au titre des crédits pédagogiques destinés au financement des stages en entreprises (les étudiants en stage peuvent se faire rembourser une partie des frais kilométriques).

X Vote à mains levées / bulletins secrets : Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 23 Abstention : Contre :

11-Contrats et conventions : Colmarienne des eaux, Cité éducative, Greta, Stihlé, VEMS, Vivale

- Colmarienne des eaux :

Offre de prestation de service 2026 par la Colmarienne des eaux pour le curage des bacs à graisse.
Coût : 428,34 € TTC par an

Ce prix peut varier selon les clauses de révision prévues dans les CGV du fournisseur et les consommations effectives.

X Vote à mains levées / bulletins secrets : Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 23 Abstention : Contre :

- Cité éducative :

Mme Spiri explique que le lycée peut bénéficier des fonds de la Cité éducative pour certains projets (par exemple : le spectacle « Les Filles du camion »).

X Vote à mains levées / bulletins secrets : Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 23 Abstention : Contre :

- Greta :

Conventions GRETA concernant 7 formations.

X Vote à mains levées / bulletins secrets : Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 23 Abstention : Contre :

- Stihlé :

Contrat d'entretien chauffage

X Vote à mains levées / bulletins secrets : Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 23 Abstention : Contre :

- VEMS :

Dégraissage et entretien des ventilations

X Vote à mains levées / bulletins secrets : Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 23 Abstention : Contre :

- Vivale :

Supervision des bâtiments

X Vote à mains levées / bulletins secrets : X Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 23 Abstention : Contre :

- Convention relative à l'organisation de la séquence d'observation en milieu professionnel pour élèves de seconde :

Mme Spiri explique qu'il s'agit d'être en règle avec la convention transmise par le ministère sur le site « 1jeune1stage ».

X Vote à mains levées / bulletins secrets : X Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 23 Abstention : Contre :

12- DBM pour vote

Prélèvement de 25000 euros sur le fonds de roulement

X Vote à mains levées / bulletins secrets : X Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 23 Abstention : Contre :

III - Affaires pédagogiques :

1- Mise à jour du projet d'évaluation au cycle terminal

Mme Spiri précise que ce document a été mis en place au niveau national depuis quelques années il est obligatoire qu'un projet d'évaluation soit mis en place dans tous les lycées. Il s'agit d'un cadrage sur la façon d'évaluer, de sorte à ce qu'il y ait une homogénéité dans l'évaluation du contrôle continu et pour que les moyennes des élèves soient représentatives pour l'examen. Le cadre est global, il ne détaille pas chaque discipline et il sera diffusé aux familles pour la bonne information de tous. Les enseignants informeront également les élèves de la façon d'évaluer.

Mme Jendoubi : concernant le point 6.3, est-ce que cela concerne aussi les situations médicales ?

Mme Spiri répond que le zéro ne concerne que certains cas d'élèves, bien particuliers.

Mme Rué : est-ce qu'il y a saisie de la commission éducative pour ces cas-là ?

Mme Spiri répond que non, la commission éducative ne concerne pas ce cadre-là.

Mme Rué : est-ce laissé à l'appréciation du professeur concernant la représentativité de la note ?

Mme Spiri répond que oui, cela est laissé à l'appréciation du professeur.

X Vote à mains levées / bulletins secrets : X Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 23 Abstention : Contre :

2- Présentation de la démarche PPO

Mme Spiri présente le document pour information au CA. Un conseil pédagogique a déjà eu lieu à ce sujet. Ce programme sera adopté en CA quand il sera terminé, puis communiqué aux familles et aux personnels. Ce document repose sur un diagnostic pour élaborer des priorités en termes d'orientation par rapport aux besoins et de construire une trame progressive et évolutive sur les différents niveaux du lycée.

Mme Spiri présente les trois objectifs et leur déclinaison dans le PPO.

Démarche de travail : recensement de ce qui est déjà fait, réflexion sur ce que l'on garde, ajoute ou enlève, détermination de ce que l'on fait par niveau, en impliquant les personnels, les élèves et des partenaires extérieurs.

Il faudra partir du diagnostic établi à partir d'indicateurs chiffrés qui mettront en avant des points de vigilance sur lesquels travailler plus particulièrement.

Mme Spiri remercie les professeurs pour leur participation au PPO.

Mme Mettler : qui remplit ce document ?

Mme Spiri : nous allons créer ce document en centralisant les informations.

Mme Rué : c'est institutionnel, pas dédié à l'élève.

Mme Rué : est-ce que les parents sont associés à l'élaboration de ce document ?

Mme Spiri : c'est davantage un travail des équipes pédagogiques sur leurs pratiques.

3- Informations du chef d'établissement

- **Parole au CVL** : néant

- **Concernant le remplaçant en S.E.S.** : nous avons deux contractuels depuis hier, qui se partagent le service de 11 heures. Nous sommes contents d'avoir un remplacement pérenne. Nous remercions les enseignants qui ont assuré des suppléances, en sus de leur service habituel.

- **Présentation de la charte des parents**, avec précision des moyens de contacter chaque service. Les parents élus sont invités à réfléchir puis communiquer le moyen de les contacter qu'ils préfèrent.

- **Projet « Phonebox »** : des boîtes cartonnées seront disponibles dans les salles de classe pour que les professeurs puissent y entreposer les téléphones des élèves.

Mme Jendoubi : est-ce que ça a déjà été testé ?

Mme Spiri : oui, dans d'autres établissements.

Mme Harmi demande si les élèves seront obligés. Elle pose la question de la chute éventuelle des boîtes et des assurances.

Mme Spiri répond qu'il s'agit d'un objet personnel, l'établissement ne remboursera pas. Les élèves ne sont pas obligés d'en avoir un.

Mme Vuarchet souligne effectivement que l'enseignant devra avoir une attention particulière.

- **Fin des distributeurs de boissons** : projet de fontaine à eau en cours (eau fraîche, tempérée et chaude), au foyer des élèves. La MDL organisera des ventes ponctuelles (de manalas, par exemple).

- Date du prochain C.A. : jeudi 05 Février.

L'ordre du jour étant épuisé, la proviseure met fin à la séance à 20h01 et invite les représentants du CA au verre de l'amitié.

La présidente du CA,



Corinne SPIRI

Le secrétaire de séance,



Magalie WAGNER